



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC  
PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 345 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 315  
AYANT POUR OBJET LA GESTION CONTRACTUELLE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere, que lors de la session régulière tenue le 9 août 2021, un règlement portant le numéro 345 a été adopté.

**PAR CE RÈGLEMENT**, le conseil municipal modifie les règles applicables à la gestion contractuelle.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site internet de la Municipalité à [www.saint-sylvere.ca](http://www.saint-sylvere.ca) ou, en personne au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvere (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur à la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvere  
Ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021

Sandra Ricard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere et demeurant à Saint-Norbert-d'Arthabaska, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 11<sup>e</sup> jour d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour d'août 2021

Sandra Ricard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière